

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 16 Avril 2010

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES PERSONNES AGÉES ET DES ADULTES HANDICAPÉS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/03

OBJET : Avenants aux conventions relatives à l'attribution de subvention de fonctionnement aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) sur le territoire seine-et-marnais.

- Cantons : Bray sur Seine, Champs sur Marne, Château Landon, Claye Souilly, Crécy la Chapelle, Donnemarie Dontilly, Fontainebleau, Lagny sur Marne, La Chapelle La Reine, Le Châtelet en Brie, Le Mée sur Seine, Lorrez le Bocage, Melun nord, Melun Sud, Moret sur Loing, Nangis, Nemours, Noisiel, Perthes en Gâtinais, Provins, Thorigny sur Marne, Vaires sur Marne, Villiers Saint Georges.

RÉSUMÉ : Dans le cadre du programme « autres actions en faveur des personnes âgées, une enveloppe de crédits d'un montant de 375 000 € a été inscrite au budget primitif 2010 pour les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC). Il vous est proposé de répartir ces crédits entre les 5 CLIC en activité sur le territoire seine-et-marnais, soit 75 000 € de subvention à chaque CLIC pour 2010.

L'article 56 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales confie la responsabilité des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) au Président du Conseil général à compter du 1^{er} janvier 2005, mettant ainsi fin au co-pilotage Etat / Département.

S'adressant à toute personne âgée de plus de 60 ans, le CLIC favorise le maintien, le soutien et le retour de la personne âgée à son domicile. Il est un lieu bien identifié où les personnes âgées peuvent connaître leurs droits et l'ensemble des possibilités de prise en charge pour favoriser au mieux le maintien à domicile.

A ce jour, cinq CLIC sont en activité sur le territoire seine-et-marnais, à savoir :

- le CLIC rivage sis à Melun – 24 rue du Colonel Picot
- le CLIC Reliage sis à Lagny sur Marne – 33 rue Henri Dunant
- le CLIC Sillage sis à Provins – 4 rue Christophe Opoix
- le CLIC Facil sis à Fontainebleau – 32 rue Grande à Samoreau (adresse postale)
- le CLIC Soutien sis à Nemours – 15 rue des Chaudins

Les missions des CLIC se déclinent de la façon suivante :

- l'accueil, l'écoute, l'information, le conseil et le soutien aux personnes âgées, à leur famille et aux professionnels ;
- la coordination des actions et des intervenants autour de la personne âgée ;
- l'évaluation de la situation et l'élaboration du plan d'aide pour les personnes les moins dépendantes (Gir 5 et 6) ;
- l'accompagnement et le suivi des plans d'aide pour les personnes classées en Gir 5 et 6 ;
- la formation et l'information en direction des usagers et des professionnels ;
- l'observatoire des besoins et des attentes de la population ;

Au cours de la séance du 25 mai 2007, l'Assemblée départementale a approuvé le cahier des charges relatif à la création d'un CLIC.

Lors de la séance du 29 mai 2009, l'Assemblée départementale a approuvé les amendements liés à l'évolution du partenariat entre les CLIC et les services du Conseil général, à savoir :

- la reconnaissance des évaluations réalisées par les professionnels des équipes médico-sociales en charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) sur les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) qui aboutiraient à un classement de la personne âgée dans un groupe n'ouvrant pas droit à l'APA (personnes relevant d'un Gir 5 et 6). Ce travail se fait en collaboration avec l'équipe du CLIC et vice versa.
- la réalisation d'évaluations pour le Département, dans le cadre de la protection des « personnes particulièrement vulnérables » (PPV) concernant les personnes âgées non bénéficiaires de l'APA.

Pour permettre à ces structures de réaliser leurs actions, le Département leur verse chaque année une subvention de fonctionnement.

Pour l'année 2009, une enveloppe de 375 000 € a été inscrite au budget primitif.

Pour l'année 2010, je vous propose d'attribuer le même montant qu'en 2009, c'est à dire un montant de 75 000 € pour chacun des 5 CLIC en activité à ce jour.

Je vous remercie de bien vouloir approuver les projets d'avenant à conclure avec chacun des CLIC de Melun, Lagny sur Marne, Fontainebleau, Provins et Nemours.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur la répartition des crédits et, si elle recueille votre accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/03 des rapports soumis à la commission
n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteurs : MME AUTREUX
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

MME TALLET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 16 Avril 2010

OBJET : Avenants aux conventions relatives à l'attribution de subvention de fonctionnement aux Centres Locaux d'Information et Coordination gérontologique (CLIC) sur le territoire seine-et-marnais.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la délibération n° 7/01 du Conseil général en date du 1^{er} février 2010 approuvant le budget du Département pour l'année 2010,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission Finances,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer, sur le programme « participation et subvention en faveur des personnes âgées », à chacune des associations désignées ci-après une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € pour l'exercice 2010

- CLIC « rivage » à Melun
- CLIC « Reliage » à Lagny sur Marne
- CLIC « Sillage » à Provins
- CLIC « Facil » à Fontainebleau
- CLIC « Soutien » à Nemours

Article 2 : d'approuver les projets d'avenant aux conventions conclues avec chacun des 5 CLIC, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à les signer, au nom du Département, avec les associations mentionnées ci-avant.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

AVENANT A LA CONVENTION

Liant le Département de Seine et Marne et l'Association (*nom de l'association*)

Entre :

Le Département de Seine et Marne, représenté par, Président du Conseil général, agissant en application de la décision de l'Assemblée départementale en date du 16 avril 2010

ci-après dénommé « le Département »

d'une part,

L'Association dont le siège est à , agissant en exécution de la décision de l'Assemblée Générale du représentée par son Président, ci-après dénommé « l'Association »

d'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE EN PREAMBULE :

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département a la responsabilité des Centres Locaux d'information et de Coordination (CLIC) sur lesquels il s'appuie pour mettre en œuvre ses compétences en matière gérontologique.

L'objectif est d'assurer une couverture cohérente et rationnelle du territoire départemental par ces CLIC, de clarifier leur articulation avec les dispositifs existants, en particulier les équipes médico-sociales en charge de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de faire en sorte que les CLIC contribuent efficacement au soutien des personnes dans leur choix de vie à domicile ou en établissement.

En conséquence, le Département s'engage à reconnaître les évaluations réalisées par les professionnels du CLIC qui aboutiraient à un classement de la personne âgées dans un groupe ouvrant droit à l'APA (Gir 1 à 4). Ce travail s'organiserait en collaboration avec l'équipe médico-sociale de secteur.

Dans ce cadre, le Département a souhaité apporter son soutien financier à l'Association par l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour son activité de coordination gérontologique en Seine et Marne. Ce soutien a été formalisé par la signature d'une convention, datée du (*date de signature de la convention*)

Après demande de l'Association (*nom de l'association*), ce soutien est renouvelé au titre de l'année 2010.

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

Le Présent avenant a pour objet de déterminer le montant de la subvention octroyée au titre de l'année 2010 et de modifier ses modalités de versement.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS MODIFIEES

A la fin de l'article 2-2 de la convention liant le Département à l'Association (*nom de l'association*) signée par les présentes parties le , le paragraphe suivant est ajouté :

Le Département s'engage à soutenir financièrement l'Association par le versement d'une subvention de fonctionnement déterminée chaque année par l'Assemblée départementale.

A la fin de l'article 2-3 de cette même convention, le paragraphe suivant est inséré :

Pour l'année 2010 , le montant s'élève à 75 000 € (soixante quinze mille euros)

Le mandatement de la subvention sera effectué en une fois au cours du premier semestre de chaque année.

Le paiement de la subvention sera effectué sur le compte suivant :

Nom :

Banque :

Agence locale :

Compte n°

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Toutes les clauses et conditions de la convention liant le Département à l'Association (*nom de l'association*) signée par les présentes parties le (*date de la convention*) non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le Présent avenant prend effet à compter de sa signature par les parties.

Fait à MELUN, le

En trois exemplaires originaux

Pour l'Association

Le Président

Pour le Département

Le Président du Conseil général

SUIVI DU MEMOIRE 06575

BON POUR AVIS DE ~

Titre : Avenants aux conventions relatives à l'attribution de subvention de fonctionnement aux Centres Locaux d'Information et Coordination gérontologique (CLIC) sur le territoire seine-et-marnais.

Rédacteur : Nathalie SIMON

Téléphone : 01.64.19.26.52

Fond de dossier :

~

Validé le 25 février 2010 par Mme Myriam LANCA SERPE – Chef du service de la Coordination Médico-Sociale

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

Nom du Service : Direction des Personnes Agées et des Adultes Handicapés – M. BOIRIN Pascal

Modification : le 26 février 2010

Validé le 26 février 2010 par M. Pascal BOIRIN – Directeur des Personnes Agées et des Adultes Handicapés

Validé le 1^{er} mars 2010 par Mme Estelle SICARD – Secrétaire général de la DGA Solidarité

DIRECTION DES FINANCES LE 09/03/2010 (MD)

Ajout fait en bleu dans le texte

Retour SGA le 16/10/2010 (LM)